



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 02



2013-09-18
Vol. 40 No. 02

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca



Rendez-vous directement sur notre site Web mobile !
Téléchargez l'application **Scanlife** sur votre téléphone cellulaire au 2dscan.com.
Utilisez Scanlife pour photographier le code. Le code vous amènera directement sur notre site Web mobile.



**Lancement lors de la
Journée mondiale des
enseignants, le 5 octobre,
de la 2^e édition :**

Prof, ma fierté !

***Et si tu nous parlais
d'un prof ?***

- ✓ Tu souhaites souligner le travail d'un prof qui t'a marqué ?
- ✓ Quelqu'un qui t'a donné le goût d'apprendre ?
- ✓ Un prof qui a égayé ta vie à l'école ?



Fais connaître une enseignante ou un enseignant qui a marqué positivement ta vie en lui livrant un témoignage.

J'ENSEIGNE, JE PRÉPARE
L'AVENIR

***Participe à notre activité
d'écriture !***

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et ses syndicats affiliés, dont **L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)**, en collaboration avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT), sont fiers de lancer la deuxième édition de l'activité d'écriture dans le cadre de la campagne de valorisation de la profession enseignante **Prof, ma fierté!**

Un clin d'oeil à mon prof... parce que...

Nous souhaitons mettre de l'avant la passion, la compétence et le dévouement que démontrent quotidiennement les enseignantes et enseignants dans la réalisation de leur mission sociale. *Prof, ma fierté!* est l'occasion pour toutes et tous de souligner l'engagement de ces importants acteurs de la vie de nos enfants qui préparent quotidiennement l'avenir de notre société.

Qui, Quoi, Comment ?



Que vous soyez élève, parent d'élève, enseignant ou quelqu'un du grand public, vous êtes invité à partager un moment qui a marqué positivement votre vie personnelle ou professionnelle. Votre témoignage peut être sous forme écrite, soit un texte d'un maximum de 500 mots (une page) rédigé à l'ordinateur et transmis en format électronique.

Vous pouvez aussi produire une capsule vidéo s'adressant à l'enseignante ou à l'enseignant honoré.

En fait, l'originalité sera le seul guide dans la réalisation de votre projet. Nous accueillerons toute forme d'appréciation et de reconnaissance à une enseignante ou à un enseignant pour son dévouement.

Les témoignages seront publiés sur notre page Web consacrée à la campagne **profmafierte.com** et sur les réseaux sociaux de la FSE et de ses syndicats affiliés.

Ce n'est pas tout!

Les syndicats d'enseignement de chaque commission scolaire affiliés à la FSE souligneront les initiatives les plus évocatrices tout au long de l'année scolaire, à l'occasion d'événements spéciaux et mettront en images les expériences racontées.

Alors, n'hésitez pas à nous transmettre vos oeuvres afin que nous puissions, nous aussi, les mettre à l'avant-plan dans notre milieu auprès des profs dont vous êtes fiers!



Je participe !

Vous pouvez transmettre vos productions à **l'APL** (z27_lignery@csq.qc.net) ou sur la page **Web Prof, ma fierté!** (profmafierte.com) d'ici le 1^{er} mars 2014.

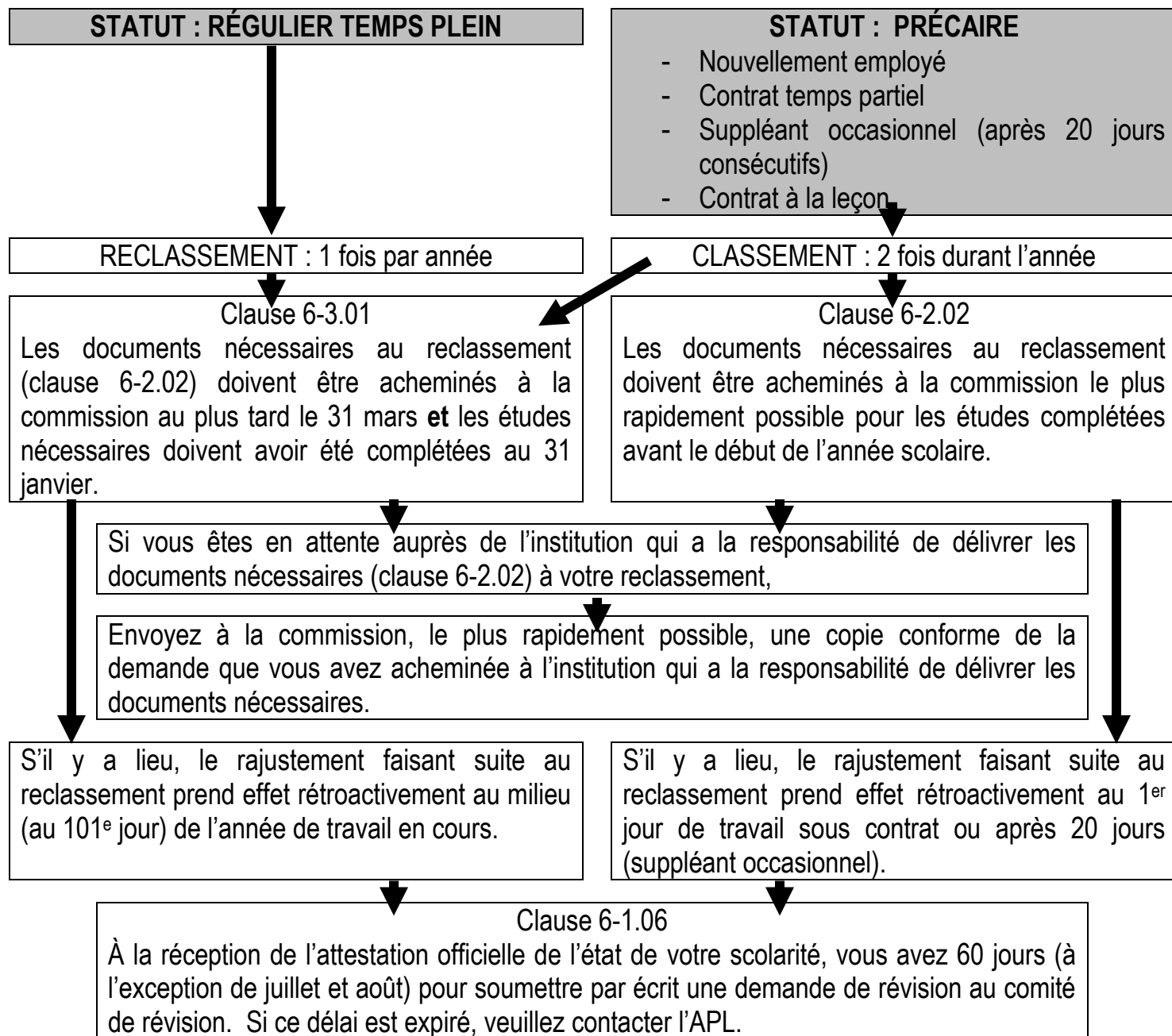
Vous pouvez aussi participer en allant sur le site de la FSE (fse.qc.net) ou celui de l'APL (lignery.ca) et cliquer sur l'image suivante :

Le tournage et les mises en ligne des témoignages retenus se feront de mars à juin 2014.

SCOLARITÉ

DEMANDE DE CLASSEMENT ET DE RECLASSEMENT

Le classement et le reclassement des enseignantes ou des enseignants pourra se faire à chaque fois que vous aurez complété une année de scolarité ou 30 crédits. À ce moment, votre échelle de traitement augmentera de 2 échelons. Tout dépendant de votre statut (temps plein ou précaire), votre changement d'échelon se fera en début d'année et/ou à la 101^e journée de l'année de travail en cours. Voyons le tableau ci-dessous pour y voir plus clair :



Note : Il serait judicieux de votre part de faire reconnaître les cours au fur et à mesure qu'ils apparaissent sur votre relevé de notes. Également, il faut toujours fournir une copie de votre diplôme car il peut permettre de compléter une année.

ASSURANCES

Toutes les personnes détentrices d'un contrat à temps plein ou à temps partiel ont accès à deux régimes d'assurances :



Maladie 1 :

Un régime couvrant essentiellement les médicaments ainsi que l'assurance-voyage.



Desjardins
Sécurité financière^{MC}

C'est un régime complémentaire d'assurances qui appartient à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)

A) 2 protections obligatoires :

Assurance-vie de base de 30 000 \$
Assurance salaire de longue durée

B) 3 protections facultatives

Assurance-vie supplémentaire
Assurance-vie des personnes à charge
Assurance accident-maladie

POUR L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À TEMPS PARTIEL

1. **Si votre contrat 2012-2013 s'est terminé au mois de mai ou de juin**, vos protections sont renouvelées automatiquement.
2. **Si vous êtes nouvellement engagé ou que votre contrat 2012-2013 s'est terminé au mois d'avril 2013 ou avant** (plus de 120 jours avant le 23 août 2013), vous devez compléter le formulaire d'adhésion que la Commission scolaire vous fera parvenir.

Pour plus d'informations, communiquer avec Guy Poissant au 450-659-5491 ou sans frais 514-877-5000 – tonalité – 450-659-5491.

AVIS DE RECHERCHE

Nous sommes à la recherche de deux enseignantes ou enseignants, idéalement en adaptation scolaire, afin de représenter les enseignantes et les enseignants au Comité consultatif des services EHDA de la Commission scolaire.



Les personnes intéressées peuvent communiquer avec l'APL.